Association de défense et de promotion de la pratique cycliste à Villeneuve-sur-Lot et dans son agglomération.

11 rue Paul Claudel
47300 VILLENEUVE-SUR-LOT

+33 6 95 20 48 86
contact@villeneuvois-a-velo.fr

Membre de la FUB
Délégation départementale de l'AF3V en Lot-et-Garonne

Mme la Présidente
Conseil départemental de Lot-et-Garonne
1633 avenue du Général-Leclerc
47922 AGEN CEDEX 9

Villeneuve-sur-Lot, le 07 juin 2024.

Copie d'une lettre adressée au président de la société GPSO

Objet : Demande de concertation sur les études concernant les rétablissements routiers du GPSO

Madame la Présidente,

Le projet de Ligne à Grande Vitesse entre Bordeaux et Toulouse, inscrit dans le cadre des Grands Projets ferroviaires du Sud-Ouest et déclaré d'utilité publique en 2016, est actuellement en phase d'études détaillées, réalisée par les équipes de SNCF Réseau et la société d'ingénierie du GPSO.

Cette nouvelle ligne ferroviaire aura des répercussions fortes sur le territoire lot-et-garonnais, notamment par la vaste coupure structurelle qu'elle va causer dans les paysages. Comme évoqué dans les enquêtes publiques, les voies de communication seront rétablies par des ponts-rails (PRA) ou ponts-routes (PRO), ou dans de rares cas à l'aide d'une nouvelle voirie créée le long de la LGV. Or, de tout temps, les grands projets routiers ou ferroviaires ont rétabli les voies de communication en se basant sur l'existant, en réalisant des ponts dont la largeur ne permet de contenir que deux voies de circulation automobile et un simple trottoir de marche-pied, annihilant tout développement d'itinéraires cyclables le long de ces routes et imposant la construction de nouveaux ouvrages lorsque le besoin s'en fait sentir. Cette problématique se fait jour régulièrement en France, avec la construction régulière de ponts sur autoroutes ou voies ferrées, parallèles à des ouvrages d'arts trop peu larges pour garantir la sécurité de tous les usagers : passerelles piétons – cyclistes sur les rocades de Bordeaux et Lyon, tunnel sous la rocade de Toulouse. En Lot-et-Garonne, on retrouve la même problématique en Agen où chacun déplore désormais la faible largeur du pont de Beauregard, réalisé dans le cadre du contournement d'Agen, qui est dangereux pour les cyclistes pourtant nombreux à vouloir relier les deux rives de Garonne.

Afin de ne pas revivre ces problématiques dans le futur, il convient, dès les phases d'études détaillées pour la réalisation des ouvrages de rétablissement des voies interceptées par la LGV, d'anticiper l'avenir. Cela passe par la conception d'ouvrages d'arts qui soient suffisamment larges afin d'être dotés, dès maintenant ou à l'avenir, d'infrastructures piétonnes et cyclables sans avoir à construire de nouveaux ouvrages parallèles à ceux envisagés aujourd'hui. Le surcoût emmené par ces surlargeurs est dérisoire dans l'enveloppe budgétaire du GPSO, d'autant plus s'il est intégré aux études actuelles, et serait dans tous les cas bien inférieur au coût de création de passerelles supplémentaires dans le futur.

L'association *Villeneuvois à vélo*, déléguée départementale de l'Association Française des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V) et interlocutrice principale du Conseil départemental de Lot-et-Garonne en ce qui concerne les infrastructures cyclables départementales, souhaite ainsi être intégrée aux discussions relatives aux études détaillées du rétablissement de ces ouvrages, actuellement en cours.

Dans le détail, vous trouverez ci-joint nos demandes dans le cadre des études en cours. Ces demandes sont le fruit des réflexions sur les voies routières les plus susceptibles d'être dotées d'aménagements cyclables en site propre, ou issues des différents schémas directeurs cyclables des différentes intercommunalités, du Plan Routes et Déplacements du Quotidien élaboré par le Conseil départemental de Lot-et-Garonne en 2023, ou du schéma régional des véloroutes et voies vertes approuvé par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en mai 2020.

Ces demandes concernent, dans l'ordre de l'ouest à l'est du Département :

- **la réalisation d'un passage dénivelé piéton – cyclistes sur les anciennes emprises de la ligne Marmande — Mont-de-Marsan, pour anticiper la future voie verte Casteljaloux – Mont-de-Marsan, à côté d'Houillès et Pindères ;**
- l'élargissement d'un pont-route prévu au sud de Fargues-sur-Ourbise, dans l'optique de la réalisation d'un itinéraire cyclable prévu entre Casteljaloux et Barbaste / Lavardac ;
- l'élargissement d'un pont-rail prévu sur la RD 108 au nord de Xaintrailles, afin d'anticiper la réalisation éventuelle d'une voie verte, parallèle à la RD 108 ;
- la réalisation d'une surlargeur sur l'un des deux ponts-routes au nord de Bruch, afin d'anticiper la création d'un itinéraire cyclable prévu entre Bruch et le canal latéral à la Garonne ;
- l'ouverture permanente aux piétons et cyclistes de la route créée pour desservir la sous-station électrique de Montesquieu, en cas de travaux sur le canal, pour éviter la RD 119 ;
- l'élargissement d'un pont-rail prévu sur la RD 119, sur une surlargeur existante, afin d'anticiper la réalisation éventuelle d'une voie verte parallèle à la RD 119 entre l'Agenais et Montesquieu ;
- **la réalisation d'une piste cyclable et d'un giratoire à la hollandaise sur la RD 296, près du Technopôle Agen Garonne, axe stratégique de vélotaf ;**
- **la réalisation d'aménagements cyclables sur toutes les routes créées près de la gare TGV d'Agen, conformément à l'article L 228-2 du Code de l'Environnement ;**
- **la création de surlargeurs sur les ouvrages d'arts de l'Agenais pour ne pas créer des points noirs, empêchant la réalisation d'itinéraires cyclables en Agenais ;**
- **la création d'une centaine de places de stationnement vélo sur la gare TGV d'Agen, et son accessibilité avec la réalisation d'une piste cyclable, afin d'en faire une réelle gare cyclable ;**
- **la réalisation d'une surlargeur sur l'ouvrage d'art de la liaison intergares d'Agen passant au-dessus de la RD 813, dans l'optique de la réalisation d'une voie verte prévue par l'Agglomération d'Agen ;**
- **la réalisation d'une voie verte de 4 mètres sur les rétablissements de la RD 656 E, route stratégique qui mène à l'Agropole ;**
- **la reconstruction des ponts autoroutier et ferroviaire de l'A 62 et de la LGV, au nord de Layrac, avec des surlargeurs permettant la réalisation à venir d'un axe cyclable entre Agen et Layrac ;**
- la réalisation d'une voie verte sur le pont-route de la RD 114, au nord de Caudecoste, afin d'anticiper la création d'un axe cyclable entre Caudecoste et le canal latéral à la Garonne.

Toutes ces demandes représentent un temps supplémentaire en ingénierie mais qui, pris en compte suffisamment tôt, ne devraient pas représenter un surcoût important dans le cadre du GPSO. Surtout, la non-prise en compte de ces demandes condamnerait les réalisations d'itinéraires cyclables sur les territoires, en raison des surcoûts bien plus conséquents liés à la réalisation de passages dénivelés une fois la LGV ouverte.

L'association *Villeneuvois à vélo* se tient à votre disposition pour tout renseignement ou pour une réunion avec vos équipes chargées du projet GPSO, afin d'étudier plus en profondeur nos demandes. La démarche de co-construction avec les associations d'usagers est un engagement d'amélioration du cadre de vie nécessaire aux grands projets routiers et ferroviaires, comme nous l'avons déjà engagé par exemple avec l'État dans le cadre du projet de réaménagement de la RN 21 entre Villeneuve-sur-Lot et Agen. Nous croyons à un dialogue constructif avec vos équipes, afin d'obtenir les meilleurs aménagements pour le siècle à venir.

Nous vous prions, Madame la Présidente, d'agréer à l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le bureau,
Le Président,
Adrien CHAUD

Copie à :
- M. le Président de SNCF Réseau ;
- M. le Président-Directeur-Général de la Société du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest ;
- M. le Président de SNCF Gares & Connexions ;
- M. le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- M. le Préfet de la région Occitanie, coordinateur du GPSO ;
- M. le Préfet du Lot-et-Garonne ;
- M. le Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.